



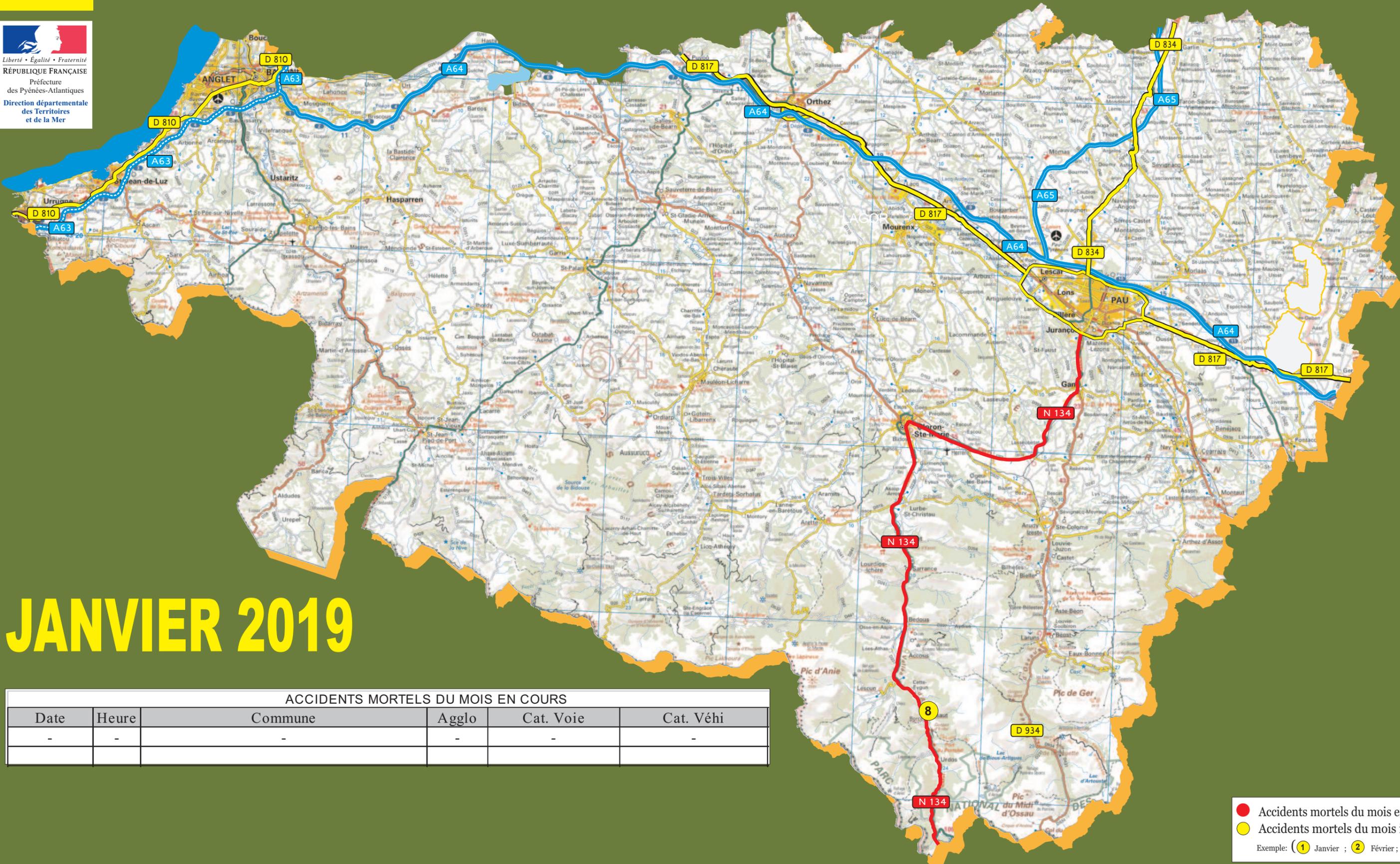
SÉCURITÉ ROUTIÈRE

CHANGEONS

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfecture
des Pyrénées-Atlantiques
Direction départementale
des Territoires
et de la Mer

PYRÉNÉES ATLANTIQUES

Bulletin mensuel d'information de l'observatoire départemental de sécurité routière



JANVIER 2019

ACCIDENTS MORTELS DU MOIS EN COURS

Date	Heure	Commune	Agglo	Cat. Voie	Cat. Véhi
-	-	-	-	-	-

● Accidents mortels du mois en cours
 ● Accidents mortels du mois indiqué
 Exemple: (1 Janvier ; 2 Février ; etc...)

Les chiffres*

JANV * chiffres issus des données consolidées
2019 * chiffres issus des remontées rapides

2018	Janv*	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Octo	Nov	Déc	Cumul 1 mois
Accidents	66	37	60	51	62	60	61	90	102	70	55	61	66
Tués	2	1	1	2	0	1	2	3	4	3	6	4	2
Blessés hospitalisés	25	9	24	21	27	18	17	32	33	17	11	14	25
Blessés légers	57	32	50	45	45	48	47	86	84	59	45	63	57

2019 *	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Octo	Nov	Déc	Cumul 1 mois
Accidents	42												42
Tués	0												0
Blessés hospitalisés	14												14
Blessés légers	40												40

Tendances JANVIER 2019:

Le nombre d'accidents est en baisse par rapport à janvier 2018 de -36% (-24), ainsi que le nombre de BH avec une baisse de -44% (-11) et BNH -30% (-17).
Le nombre de tués est également en baisse de 100 % avec -2 tués par rapport à janvier 2018.

Tués:
Néant

Victimes par catégories:

Baisse du nombre de victimes dans les catégories : PIETON -33% (-7), VELO -43 % (-3), MOTO -83 % (-5) et VL -45% (-15).
Hausse du nombre de victimes dans la catégorie CYCLOMOTEUR +6% (+1)

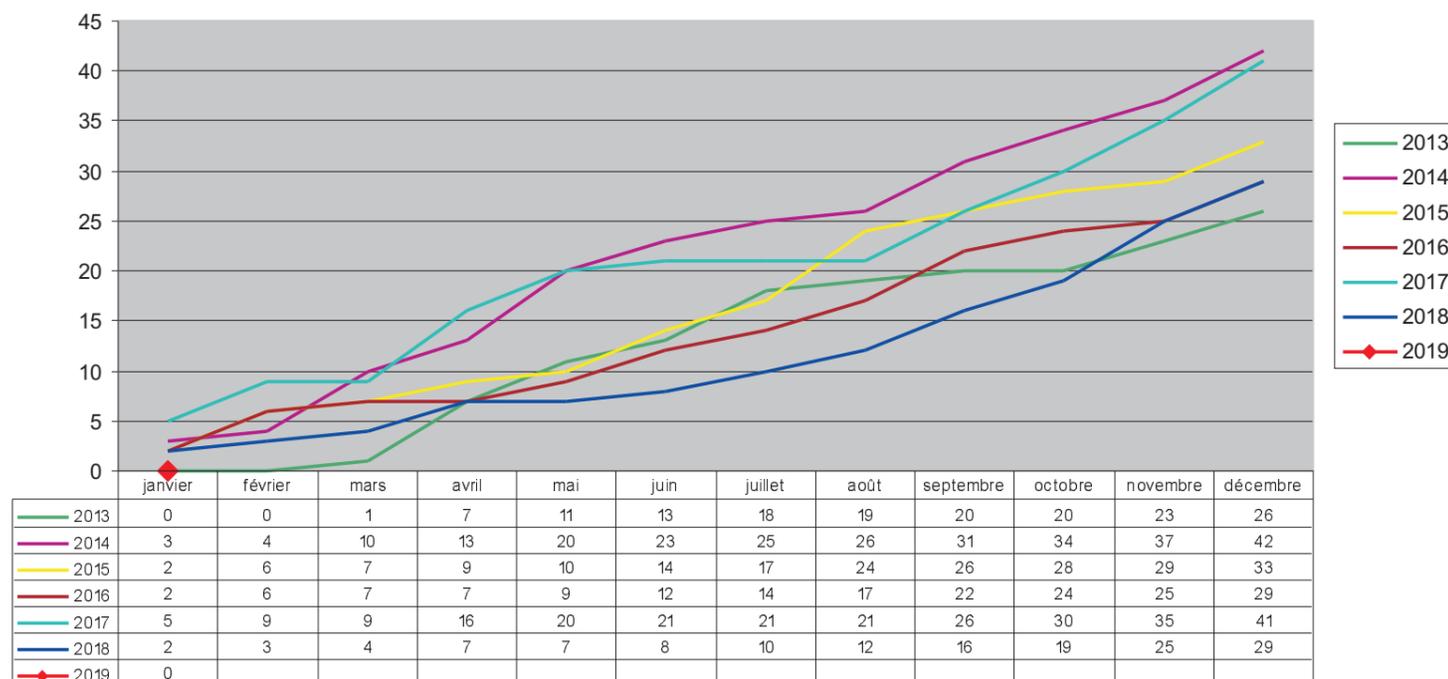
Victimes par ages:

Baisse du nombre de victimes dans les tranches : 25-44ans -39 % (-9), 45-64ans -43% (-6) et + de 65ans avec -25 % (-2)
Hausse dans les tranches : 0-13ans +100 % (+1) 14-24ans avec +20 % (+ 4),

Causes ou infractions présumées:

Les causes majeures relevées restent:
les « défaut de maîtrise » ou « vitesse excessive eu égard aux circonstances », en baisse de -23% (-5) par rapport à janvier 2018 et « refus de priorité » -44% (-7), « refus de priorité à piétons » -55 % (-6) par rapport à janvier 2018.

Courbe des tués en cumulé sur 7 ans



Accident :

Un accident corporel (mortel et non mortel) de la circulation routière est un accident qui :

- provoque au moins une victime, c'est-à-dire un usager ayant nécessité des soins médicaux ;
- survient sur une voie ouverte à la circulation publique ;
- implique au moins un véhicule.

Usagers :

Un accident corporel implique un certain nombre d'usagers. Parmi ceux-ci, on distingue :

- les indemnes : impliqués non décédés et dont l'état ne nécessite aucun soin médical ;
- les victimes : impliqués non indemnes.

Parmi les victimes, on distingue :

- les tués : toute personne qui décède sur le coup ou dans les trente jours qui suivent l'accident ;
- les blessés : victimes non tuées

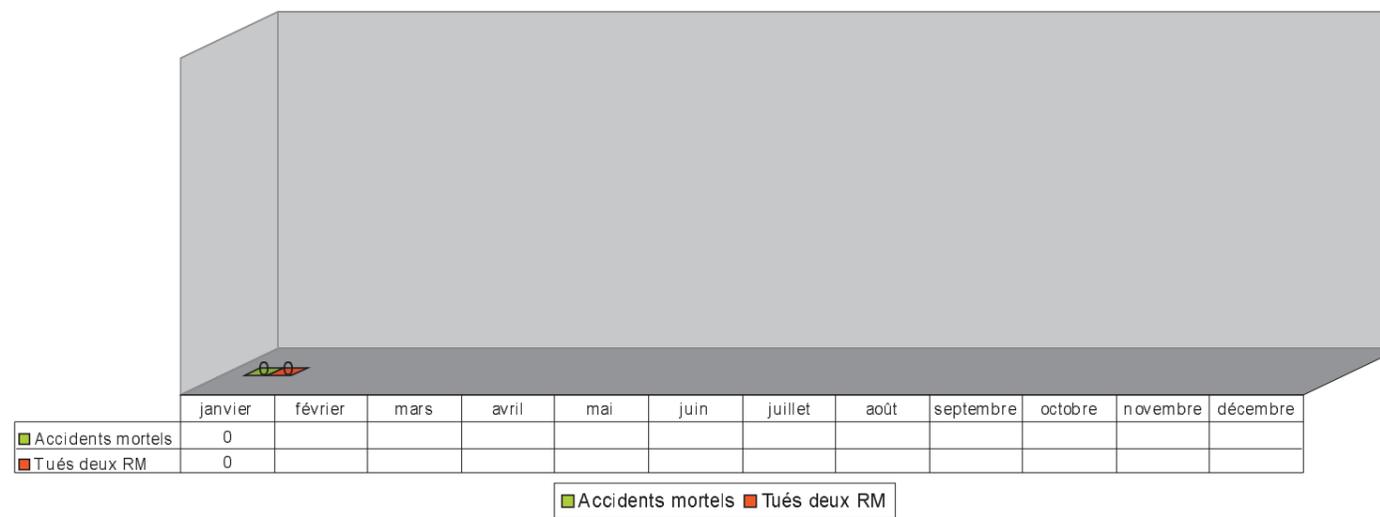
Parmi les blessés, on distingue :

- les blessés hospitalisés (BH) : victimes admises comme patients dans un hôpital plus de 24 heures ;
- les blessés légers (BL) : victimes ayant fait l'objet de soins médicaux mais n'ayant pas été admises comme patients à l'hôpital plus de 24 heures.

Arrêté du 27 mars 2007 - NOR : EQU0700567A

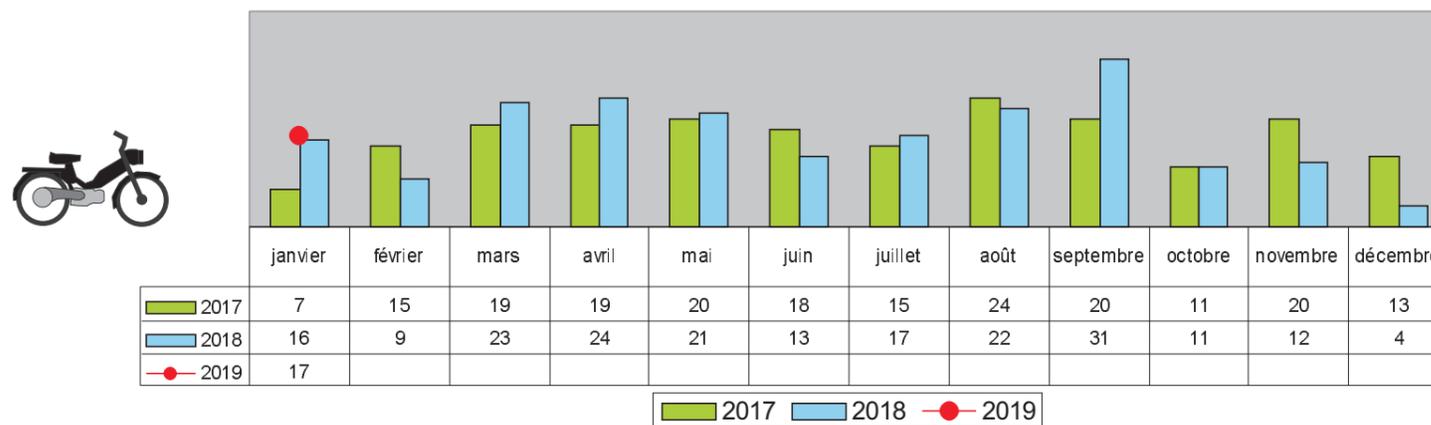
Les deux roues motorisés en 2019

Nombre de tués en 2RM impliqués dans les accidents mortels

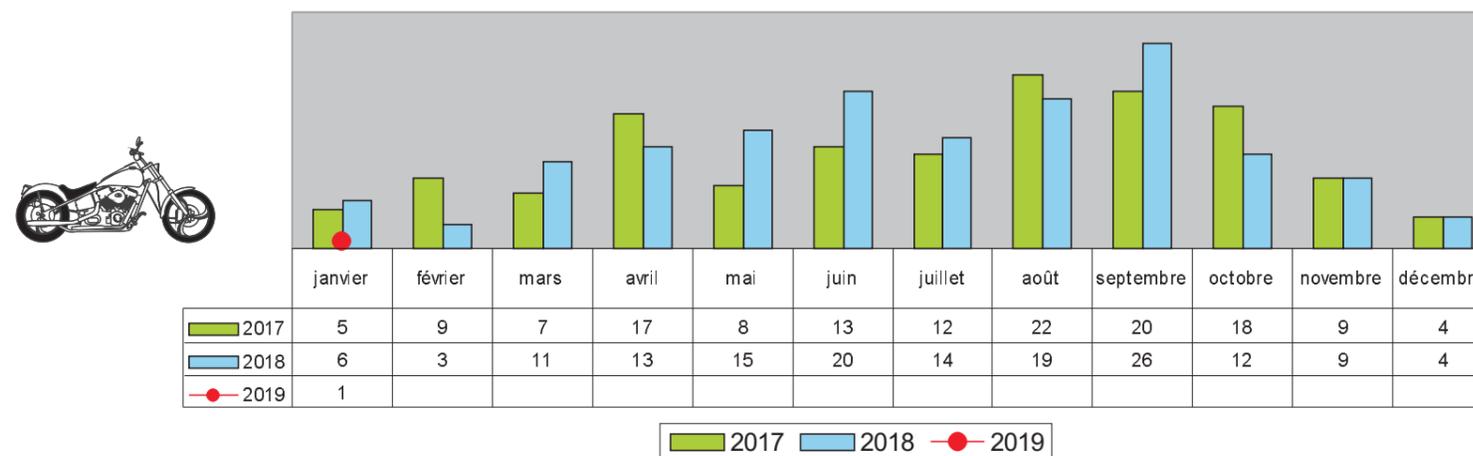


Répartition des victimes de 2RM suivant la catégorie d'engin

Victimes deux roues motorisés (< 50cc) sur trois ans

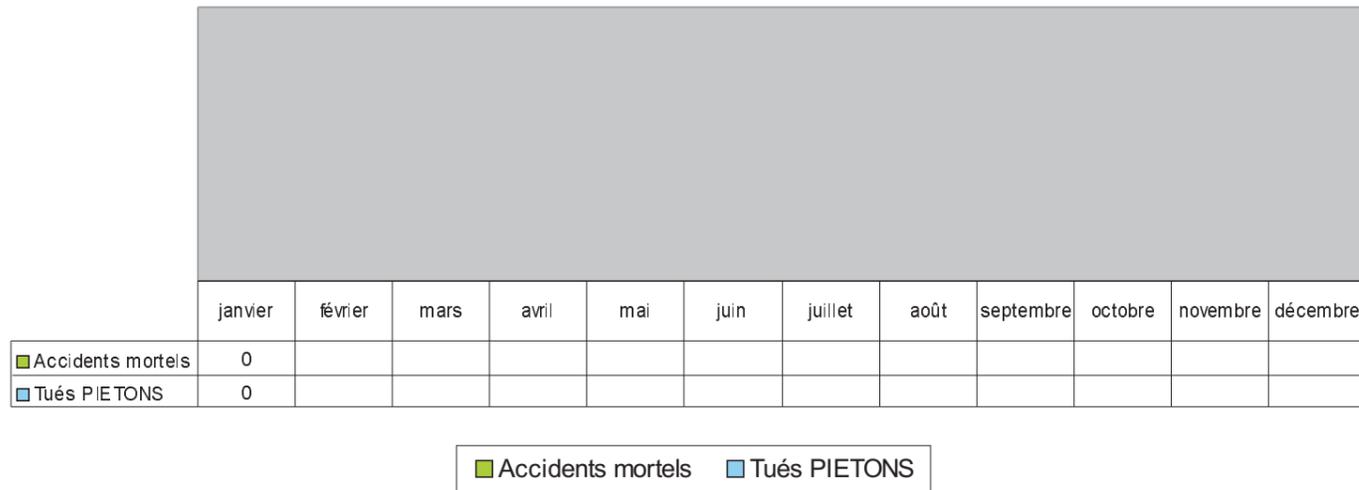


Victimes deux roues motorisés (>50cc) sur trois ans

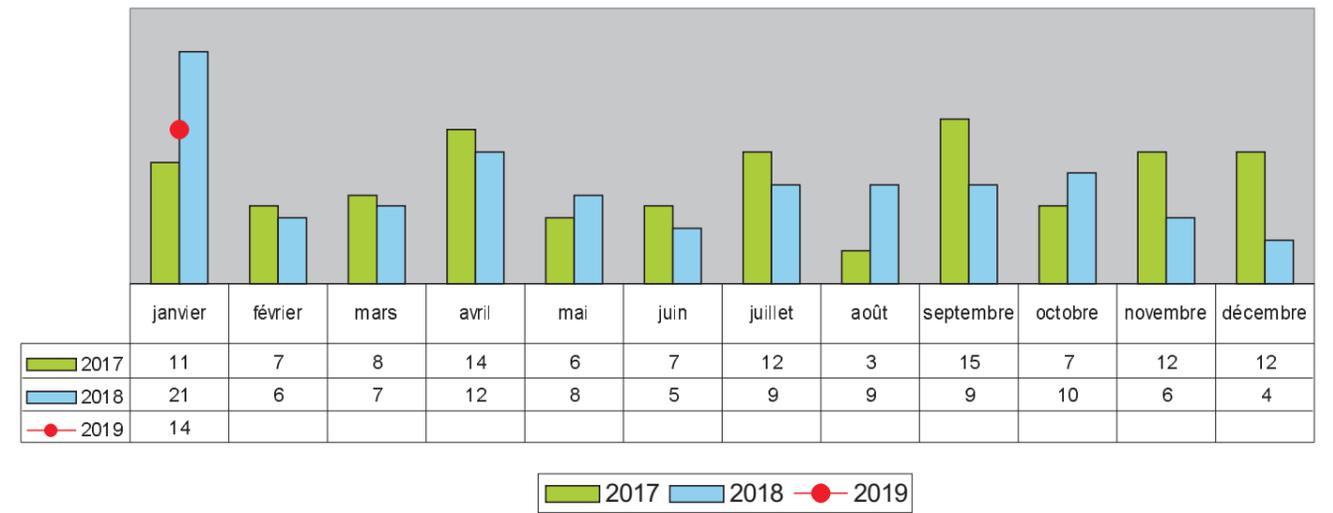


Les PIETONS et VELOS en 2019

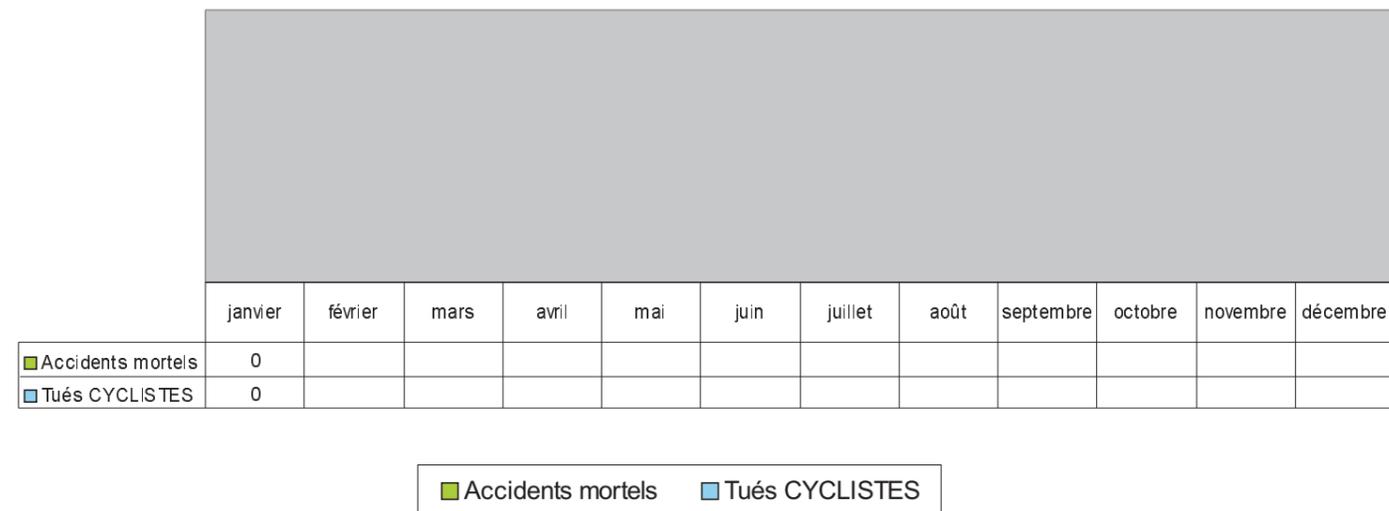
Nombre de PIETONS TUES impliqués dans les accidents mortels



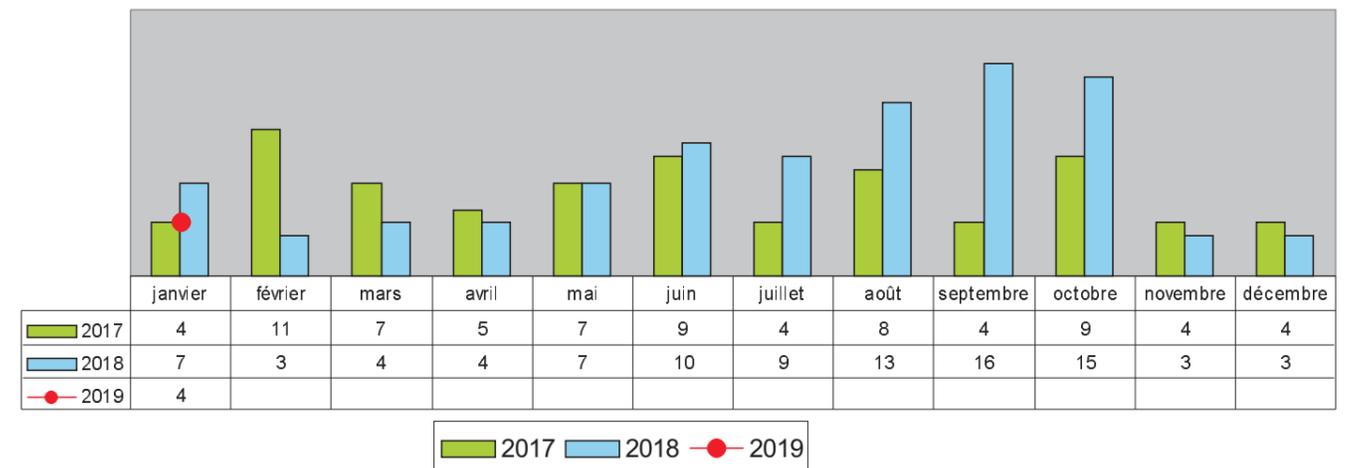
Répartition des VICTIMES catégorie PIETONS sur 3 ans



Nombre de CYCLISTES TUES impliqués dans les accidents mortels



Répartition des VICTIMES catégorie CYCLISTES sur 3 ans



Pour mémoire les accidents mortels de l'année en cours.

Janvier

Juillet

ACCIDENTS MORTELS DU MOIS EN COURS

Date	Heure	Commune	Agglo	Cat. Voie	Cat. Véhi
-	-	-	-	-	-

Février

Août

Mars

Septembre

Avril

Octobre

Mai

Novembre

Juin

Décembre

CYCLOMOTEUR: 2 roues motorisés (2RM) < 50 cm³
MOTO: 2 roues motorisés (2RM) > 50 cm³